

CANADA  
 PROVINCE DU QUÉBEC  
 MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

La séance ordinaire de la municipalité de Bolton-Ouest a été tenue le lundi 9 janvier 2012 à 19h30 à l'Hôtel de Ville.

**PRÉSENTS:** Maire Donald Badger

Conseillers:

#1 Lisa merovitz, #2 Joann McBrine, #3 Julian Tuer  
 #4 Frank Simms, #5 Stanley Horne, #6 Cedric Briggs  
 ainsi que la Directrice-générale Carrol Kralik.

Visiteurs : +/- 8

-----  
**ORDRE DU JOUR**

1.	<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE</b>
2.	<b>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</b>
3.	<b>ADOPTION DU PROCES-VERBAL</b>
4.	<b>AFFAIRES DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE</b>
5.	<b>VISITEURS / PÉRIODE DE QUESTION</b>
6.	<b>URBANISME</b>
6.1	-Rapport du comité consultatif d'urbanisme
7.	<b>RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL</b>
7.1	-Rapport pour le mois de décembre 2011
8.	<b>CORRESPONDANCE</b>
8.1	-Demande d'appui de Farnham concernant la fusion d'associations municipales
8.2	-Demande d'appui de Brigham concernant le pacte rurale-
9.	<b>ADMINISTRATION</b>
9.1	-Dépôt du rapport financier 4 <sup>ème</sup> trimestre 2011
9.2	-Radiation des taxes municipales impayées
10.	<b>INCENDIE</b>
10.1	-Une fausse alarme incendie au 69 chemin Stukely
11.	<b>CHEMINS</b>
11.1	-Rapport concernant les travaux sur les chemins durant le mois de décembre 2011
11.2	-Renouvellement de l'entente avec Stukely-Sud concernant l'entretien des chemins Highland & Parc des Sapins
11.3	-MTQ permission de voirie #8608-11-0619
12.	<b>VARIA</b>
13.	<b>COMPTES À PAYER</b>

2.

#001-0112

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par conseiller Tuer

appuyé par conseiller Simms & résolu à l'unanimité QUE l'ordre du jour proposé soit adopté tel qu'amendé.

3.

#002-0112

ADOPTION DE PROCES-VERBAL

Proposé par conseillère McBrine

appuyé par conseiller Horne & résolu à l'unanimité QUE le procès-verbal de la réunion régulière du 5 décembre 2011 et la réunion spéciale du 12 décembre 2011 soit adopté tel que rédigé.

5.

VISITEURS

#003-0112

Demande de l'aide financière pour le Festival du Film des Cantons-de-L'Est - la 2<sup>ème</sup> édition

ATTENDU QUE la 2<sup>ième</sup> édition du Festival du Film des Cantons-de-L'Est aura lieu le 16-19 août 2012;

ATTENDU QUE le festival a demandé de l'aide financière de la municipalité de Bolton-Ouest;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par conseillère Merovitz  
appuyé par conseillère McBrine et résolu QUE la municipalité de Bolton-Ouest donne un montant de \$350.00 au Festival.

4 en faveur

2 opposé (conseillers Horne & Briggs)

6.

URBANISME

6.1

#004-0112

Rapport du comité consultatif d'urbanisme

Proposé par conseillère McBrine

appuyé par conseillère Merovitz et résolu à l'unanimité QUE le rapport du comité consultatif d'urbanisme soit approuvé tel que préparé.

7.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

7.1

#005-0112

Proposé par conseiller Briggs

appuyé par conseiller Horne et résolu à l'unanimité QUE le rapport de l'Inspecteur Municipal soit approuvé ainsi que son chèque de kilométrage au montant de \$131.08 et celui de l'inspecteur à la voirie au montant de \$1084.40.

PERMIS ÉMIS

Voir liste ci-jointe

8.

CORRESPONDANCE

8.1

Le conseil n'est pas intéressé à la demande de Farnham concernant la fusion de la FQM et UMQ.

8.2

Le conseil n'est pas intéressé d'appuyer la demande de Brigham concernant un projet d'infrastructure de loisir dans le cadre du programme pacte rurale.

9.

ADMINISTRATION

9.1

Le Rapport Financier du 4<sup>ième</sup> trimestre 2011 a été déposé.

9.2

006-0112

Taxes impayées - matricule #9018-13-2540 - F.X.  
Thomas, adresse inconnue

ATTENDU QUE l'article 985 du code municipal stipule que les arrérages de taxes municipales se prescrivent par trois ans;

ATTENDU QUE l'article 251 de la loi sur la fiscalité municipale stipule que le droit de recouvrer un montant se prescrit par trois ans à compter de l'exigibilité du montant;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par conseiller  
Horne  
appuyé par conseillère Merovitz &  
résolu à l'unanimité QUE le total des taxes  
impayées au montant de \$96.90 pour les années  
2011, 2010 & 2009 soient radié sur le compte  
précité.

10.

INCENDIE

10.1

Il y avait une fausse alarme incendie au 69 chemin  
Stukely.

11.

CHEMINS

11.1

#007-0112

Rapport des travaux sur les chemins durant le mois  
de décembre 2011

Proposé par conseiller Simms  
appuyé par conseiller Horne et résolu à  
l'unanimité QUE le rapport soit approuvé tel que  
préparé par l'inspecteur à la voirie.

11.2

#009-0112

Entente avec Stukely-Sud concernant l'entretien  
d'été sur chemin Highland & Parc des Sapins dans  
Bolton-Ouest

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest est  
partie d'une entente avec la municipalité du  
Stukely-Sud concernant l'entretien d'été sur les  
chemins Highland & Parc des Sapins de Bolton-Ouest  
depuis l'année 2002;

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest  
souhaite renouveler l'entente pour une période de  
trois (3) ans;

EN CONSEQUENCE il est proposé par conseiller  
Briggs  
appuyé par conseillère McBrine et  
résolu à l'unanimité QUE la municipalité de  
Bolton-Ouest autorise le renouvellement de  
l'entente avec la municipalité de  
Stukely-Sud pour une période de trois (3) ans (été  
2012, 2013 et 2014) concernant l'entretien d'été  
(nivelage & épandage de calcium) sur les chemins

Highland (418 m) et Parc des Sapins (100 m) qui se trouvent dans Bolton-Ouest.

11.3

#009-0112

Permission de voirie #8608-11-0619 -Intervention sur le réseau de services

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec a décidé de faire parvenir pour l'ensemble des municipalités qui sont couverts par le Centre de services de Foster une permission annuelle pour les interventions sur les réseaux d'égouts et d'aqueducs;

ATTENDU QU'une résolution du conseil municipal est requise pour ratification par le Ministère;

EN CONSEQUENCE il est proposé par conseiller Horne appuyé par conseiller Simms et résolu à l'unanimité QUE :

1. La municipalité de Bolton-Ouest se porte garante du fait qu'elle pourrait, en cours d'année, effectuer des travaux sur les routes de juridiction provinciale pour la remise en état des éléments composant la route, pour reconstruire ces routes selon les normes du ministère des transports du Québec et les autres exigences particulières apparaissant dans le permis d'intervention, pour un montant estimé ne dépassant pas \$10,000.00;
2. Le responsable à signer les permis est l'inspecteur en voirie.
3. La présente résolution soit valide pour une période de 12 mois à compter de la date de l'adoption.

13.

COMPTES A PAYER

Solde à la banque le 30.11.11	\$	92,666.83
Dépenses décembre 2011		108,542.45
Dépôts décembre 2011		117,200.32
Solde à la banque le 31.12.11	\$	101,324.70 +
GIC \$569,125.06 + GIC \$94,132.98 (fonds de parcs & terrain de jeux)		

Je, la secrétaire-trésorière soussignée certifie qu'il y a suffisamment de fonds pour payer les comptes des mois de décembre 2011/janvier 2012 au montant de \$147,061.57 (voir liste ci-jointe).

#010-0112

Paiement des comptes

Proposé par conseiller Tuer appuyé par conseiller Briggs & résolu à l'unanimité QUE les comptes des mois de décembre 2011/janvier 2012 au montant de \$147,061.57 soient payés.

Proposé par conseillère Merovitz que la réunion se termine à 20h15.

**Adopté**

---

**Carrol Kralik**  
**Secrétaire-trésorière**

---

**Donald Badger**  
**Maire**

**PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL LUNDI  
LE 6 FÉVRIER 2012 À 19H30.**

Le procès-verbal n'est pas officiel avant qu'il est adopté et signé à une séance du conseil subséquente.